

DÉLIBÉRATION 2023 – 25

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Le treize décembre deux mille vingt-trois, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni à Lille, dans les locaux du Conseil régional des Hauts-de-France, sur convocation en date du sept décembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Arnaud DECAGNY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Luc FOUTRY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. COULON
	M. Alban HEUSELE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Yvan HUTCHINSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MICHALAK
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Ghislain TETARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme VANPEENE
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme BIEGALSKI
	M. Nicolas SIEGLER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MONNET
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme MESSEANNE-GROBELNY
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. André FIGOUREUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Louis DAUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		10	0	12	6

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents des d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant, qu'il est nécessaire de recruter deux agents afin de réaliser un diagnostic auprès des communes pour recueillir les informations essentielles sur le numérique dans les collectivités et réaliser une cartographie/état de cette dernière sur le territoire du Nord – Pas-de-Calais, ceci afin de pouvoir adapter la demande auprès de ces collectivités, en termes de services (télécoms, vidéoprotection, pack mairie connectée ...)

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé aux membres du comité syndical de créer, à compter du 02 janvier 2024, deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint administratif, dont la durée hebdomadaire de service est de 40h avec l'octroi de jours de RTT, et d'autoriser à recruter ces deux agents contractuels pour une durée de 3 mois renouvelables sur une période maximale de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du Syndicat Mixte Nord Pas-de-Calais Numérique.

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

DECIDE

La création à compter du 02 janvier 2024 de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint Administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 40 heures.

Chaque emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrats à durée déterminée, pour une durée de 12 mois maximum sur la période de 18 mois allant du 02 janvier 2024 au 30 juin 2025 inclus.

Cet agent devra justifier d'une expérience suffisante dans le domaine des outils numériques, d'une bonne pratique des outils bureautiques, une facilité pour communiquer et une capacité de négociation et de suivi de dossiers.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 370 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté par :

- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 16

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON

